



# Règlement du concours de dessins et modalités de participation

## Article 1 : modalités de participation

Il est ouvert à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires des écoles de Blanquefort.

**La participation est limitée à un dessin par enfant.**

- Comment participer ?

Chaque enfant doit faire un dessin aux feutres ou une peinture sur le thème proposé.

Les nom et prénom, la classe (en précisant le niveau) et l'école de l'enfant seront inscrits au dos du dessin.

L'enfant utilisera un papier format A4 (21x29,7cm) dans le sens paysage  (feuille couchée).

- Quand participer ?

Les dessins doivent être remis aux enseignants ou dans les boîtes placées à l'entrée de chaque école et accueil avant le 28 mars 2015.

## Article 2 : reproductions

Le fait de concourir entraîne l'acceptation par les parents (ou le représentant légal) de :

- la participation de leur enfant au concours,
- la reproduction et l'impression de la réalisation de leur enfant.

## Article 3 : composition et délibération du jury

- ✓ Le jury sera composé de parents APPUI.
- ✓ Critères de sélection :

L'habileté artistique ne constitue pas le seul critère pour juger du dessin.

L'âge du participant (au moins un gagnant par niveau, de petite section au CM2), l'utilisation de la couleur et l'originalité sont tous des facteurs qui entrent en ligne de compte dans le choix des gagnants.

## Article 4 : proclamation des résultats

Les résultats seront communiqués dans les écoles.

Les enfants gagnants et leurs familles seront avertis personnellement.

- Récompenses

Chaque gagnant recevra un lot.

L'école et l'accueil périscolaire qui recueilleront le plus fort taux de participation seront également récompensés.

- Remise des prix

La remise des prix aura lieu le 13 juin 2015.

## Article 5 : diffusion de blocs-notes

Des blocs-notes seront fabriqués à partir des dessins et proposés à la vente dès la remise des prix en juin.

## Article 6 : photographies

L'association se réserve le droit de réaliser des photos lors de la remise des prix pour alimenter son site internet et faire la promotion de cette manifestation (articles de presse).

La participation de l'enfant à la remise des prix entraîne l'acceptation par les parents de la présente clause.

## Article 7 : informations complémentaires

APPUI s'interdit de transmettre les noms des participants à des tiers.

Le fait de concourir implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter un parent APPUI de votre école ou l'association. (mél : [appuiblanquefort@gmail.com](mailto:appuiblanquefort@gmail.com))